

*SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL*

Le vendredi 3 juillet 2015 à 19h30

À la salle communautaire de la municipalité de Duhamel
1890, rue Principale, Duhamel

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance régulière
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 5 juin 2015
 - 1.3
2. Finances
 - 2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs du mois de juin 2015
 - 2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de juin 2015
 - 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2015
3. Période de questions
4. Département de l'Administration
 - 4.1 Correspondance
 - 4.2 Gestion du personnel : fin de probation des employés
 - 4.3 Dépôt du certificat suite à la tenue du registre dans le cadre de la procédure d'approbation des règlements d'emprunt
5. Département de l'Hygiène du milieu
 - 5.1 Compte rendu de l'Hygiène du milieu
 - 5.2 Autorisation d'appel d'offres SEAO pour un camion sanitaire
6. Département des Travaux publics
 - 6.1 Compte rendu des Travaux publics
 - 6.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau local MTQ
 - 6.3 Politique de financement : priorisation des chemins
 - 6.4 Aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM)
 - 6.5
7. Département de la Sécurité publique
 - 7.1 Compte rendu de la Sécurité publique
 - 7.2 Embauche d'un pompier
 - 7.3 Équipe de patrouilleurs sur les lacs
8. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement
 - 8.1 Compte rendu de l'Urbanisme et de l'Environnement
 - 8.2 Code d'éthique nautique
 - 8.3 Révision du règlement de zonage
 - 8.4 Demandes de dérogations mineures :
 - 8.4.1 111, cr. Doré : démolition et reconstruction d'une véranda
 - 8.4.2 271, ch. Camille-Poliquin : projet d'agrandissement (une véranda moustiquaire-marge riveraine)
 - 8.4.3 205, ch. Petite-Nation : Projet d'agrandissement de la marquise du bâtiment principal sur la galerie déjà existante- bande riveraine
 - 8.4.4 115, ch. Du Colibri : Projet d'une construction d'un garage – marge avant.
 - 8.5 Demandes de PIIA

- 9. Département des Loisirs, culture et tourisme
 - 9.1 Compte rendu des Loisirs, culture et tourisme
 - 9.2 Autorisation des frais de déplacements pour le salon des loisirs les 28 et 29 août prochain
 - 9.3
- 10. Département du Service à la collectivité
 - 10.1 Appui à l'ACPD- Demande de subvention Pacte rural
 - 10.2 Don à la Fabrique de Duhamel : toiture de l'église
- 11. Varia
 - 11.1
 - 11.2
- 12. Présentation du projet Le Monarque « O Perché »
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

À une séance régulière tenue le 3 juillet 2015 à 19h30 à la salle communautaire de la municipalité de Duhamel, sous la présidence de monsieur David Pharand, maire

Sont présents:

Messieurs Gaëtan Lalande
Daniel Berthiaume
Michel Longtin

Madame Doris Larose

Sont absents avec motivation:

Messieurs Noël Picard
Gilles Payer

Secrétaire d'assemblée: Madame Claire Dinel, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. 15-07-17764 Ouverture de la séance

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La séance régulière soit ouverte à 19h40.

Adoptée.

1.1 15-07-17765 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant « les varias » ouverts.

Adoptée.

1.2 15-07-17766 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2015

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2015 soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté.

Adoptée.

2. FINANCES

2.1 15-07-17767 Lecture et adoption des comptes fournisseurs du mois de juin 2015

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture des comptes du mois de juin 2015 au montant de 284 582.90\$ qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 18558 au no 18640, les prélèvements no 3907 à 3921 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 614.94\$ soit exemptée et le maire et la directrice générale sont autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée.

2.2 Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de juin 2015

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de juin est déposé pour une dépense totale de 44 453.84\$ pour considération au Conseil.

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de juin 2015.

Claire Diné, dir. g.

Claire Diné, dir.-gén.

2.3 15-07-17768 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 30 juin 2015

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 30 juin 2015 soit accepté et est sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

4. ADMINISTRATION

4.1 Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de juin 2015 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 3 juillet 2015 »

4.2 15-07-17769 Gestion de personnel : fin de probation des employés- Roch Lemay

ATTENDU QUE la période de probation de monsieur Roch Lemay à titre à titre de journalier, classe 3 échelon 5 est terminée suite à son entrée en poste le 1^{er} décembre 2014, conformément à la convention collective présentement en vigueur;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité autorise l'embauche permanente de monsieur Roch Lemay à titre de journalier.

Adoptée.

4.2 15-07-17770 Gestion de personnel : fin de probation des employés- André Bélisle

ATTENDU la période de probation de monsieur André Bélisle à titre de chef d'équipe de groupe été est terminée suite à son embauche le 1^{er} mai 2014, conformément à la convention collective présentement en vigueur ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité autorise l'embauche permanente de monsieur André Bélisle à titre de chef d'équipe groupe été.

Adoptée.

4.3 Dépôt certificat – tenue de registre

Suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2015-09 «décrétant une dépense de 169 000 \$ et un emprunt de 169 000 \$ pour la réfection d'un tronçon du chemin du Lac-Gagnon Est.» tenue le 19 juin 2015;

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, de la municipalité de Duhamel, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 900

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 101;

Que le nombre de demandes faites est de : 0

Que le règlement 2015-009 intitulé : «Règlement numéro 2015-09 décrétant une dépense de 169 000 \$ et un emprunt de 169 000 \$ pour la réfection d'un tronçon du chemin du Lac-Gagnon Est.

Est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Duhamel, le 23 juin 2015.

Claire Dinel
Secrétaire-trésorière

4.3 Dépôt certificat – tenue de registre

Suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2015-10 «**Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'un camion sanitaire 6 roues pour le service de cueillette des ordures et un emprunt de 195 000\$** » tenue le 19 juin 2015;

Je, Claire Dinel, secrétaire-trésorière, de la municipalité de Duhamel, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 900

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 101;

Que le nombre de demandes faites est de : 0

Que le règlement 2015-10 intitulé : «**Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'un camion sanitaire 6 roues pour le service de cueillette des ordures et un emprunt de 195 000\$.** »

Est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Duhamel, le 23 juin 2015.

Claire Dinel
Secrétaire-trésorière

5. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de l'Hygiène du milieu

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu de l'Hygiène du milieu.

5.2 15-07-17771 Autorisation d'appel d'offres SEAO pour un camion sanitaire

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-06-17747 concernant la cueillette des matières résiduelles en régie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'acquisition d'un camion sanitaire;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du conseil municipal autorisent la direction générale à procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un camion sanitaire pour la mise en place du service de collecte des matières résiduelles par la municipalité au 1^{er} avril 2016.

Adoptée.

6. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

6.1 Compte rendu des Travaux publics

Aucun compte rendu n'est donné.

6.2 15-07-17772 Programme d'aide à l'entretien du réseau local MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 103 321 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La municipalité de Duhamel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

6.3 15-07-17773 Politique de financement : priorisation des chemins

Il est **résolu** à l'unanimité

Qu'

Une nouvelle politique de financement concernant la priorisation des chemins soit adoptée telle que suit:

Les travaux priorisés par le Conseil ainsi que les travaux d'urgence (problèmes environnementaux ou exigés par le Ministère) et les travaux nécessaires pour la sécurité des usagers et des travailleurs : 100% à l'ensemble

Les travaux d'entretien : 100% à l'ensemble

Les travaux d'amélioration majeure seront financés de la façon suivante :

- Rue Principale (jusqu'au chemin LGE) : 100% à l'ensemble
- Chemins d'accès : 75% à l'ensemble et 25% au secteur
- Chemin Résidentiel A ou B : 25% à l'ensemble et 75% au secteur

Lorsque les travaux bénéficient d'une aide financière (subvention) ce financement est appliqué prioritairement à la partie qui affecte l'ensemble des Citoyens. La balance viendrait réduire l'effort des Citoyens du secteur.

Les travaux d'ajout de revêtement de surface d'un chemin de gravier qui auront comme impact de réduire les coûts d'entretien récurrent seront financés de la façon suivante :

- Rue Principale (jusqu'au chemin LGE) : 100% à l'ensemble
- Chemins d'accès : 75% à l'ensemble et 25% au secteur
- Chemin Résidentiel A ou B : 66 2/3 pour l'ensemble et 33 1/3 % pour le secteur

Lorsque les travaux bénéficient d'une aide financière (subvention) ce financement est appliqué prioritairement à la partie qui affecte l'ensemble des Citoyens. La balance viendrait réduire l'effort des Citoyens du secteur.

Les sources de financement mises à la disposition du conseil municipal comprennent :

- **Les règlements d'emprunt**
- **Le budget municipal**
- **Les surplus et réserves**
- **Le fonds de roulement pour l'amélioration du réseau routier**
- **TECQ (Taxe sur l'essence)**
- **Les subventions**

Adoptée.

6.5 15-07-17774 Aide financière de 15 000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM)

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Alexandre Iracà, Député de Papineau annonçant à la municipalité qu'une aide financière de l'ordre de 15 000\$ lui serait octroyée;

CONSIDÉRANT QU'un formulaire de demande en identifiant le lieu et la nature des travaux doit être complété ;

En conséquence,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel remercie monsieur Iracà pour l'aide accordée et l'informe que cette subvention sera affectée aux travaux de construction ou amélioration du chemin Lac-Gagnon Est ;

Adoptée.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Compte rendu de la Sécurité publique

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu de la Sécurité publique.

7.2 15-07-17775 Embauche d'un pompier volontaire

ATTENDU QU'un appel de candidature a été effectué afin de recruter de nouveaux pompiers volontaires à Duhamel;

ATTENDU QU'une troisième candidature a été reçue au nom de monsieur Danny Bélisle Girard;

ATTENDU QUE la recommandation du directeur du service à l'effet de nommer monsieur Danny Bélisle Girard à titre de pompier volontaire de

Duhamel pour une période d'essai d'un an, et ce, conformément au règlement 04-002 « établissement du service d'incendie » ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Suite à la recommandation de monsieur Benoit Fiset, directeur du service d'incendie, les membres du Conseil acceptent la candidature de monsieur Danny Bélisle Girard à titre de pompier de Duhamel pour une période de probation d'un an.

Adoptée.

7.3 15-07-17776 Équipe de patrouilleurs sur les lacs

ATTENDU QUE la patrouille nautique sur les lacs du territoire de Duhamel, par nos pompiers, a été à l'essai l'été dernier et fût un succès;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de répéter l'expérience cette année ;

ATTENDU QUE les pompiers intéressés seront affectés à cette surveillance au taux de salaire régulier déjà établi pour les interventions;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent la surveillance des lacs sur le territoire de Duhamel pour la saison estivale 2015 par les pompiers du service d'incendie de Duhamel.

Adoptée.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Compte rendu de service d'Urbanisme et environnement

Aucun compte rendu n'est donné.

8.2 15-07-17777 Code d'éthique nautique

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Duhamel reconnaît que les lacs et les cours d'eau de son territoire ont un caractère exceptionnel pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil cherchent à protéger la qualité de ces milieux aux profits de l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le meilleur moyen pour faire respecter les plans d'eau est d'adopter un code d'éthique faisant respecter l'environnement naturel entraînant un comportement respectueux les uns envers les autres;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil adoptent un code d'éthique nautique qui sera distribué aux différents débarcadères de la municipalité ainsi qu'aux Associations des lacs.

Adoptée.

8.3 Règlement de zonage

Le règlement de zonage est présentement en cours de révision par les membres du comité consultatif en urbanisme (CCU). Une assemblée spéciale est prévue au cours du mois de juillet prochain pour adopter un projet de modification en ce sens suivi d'une assemblée de consultation publique au mois d'août.

8.4 15-07-17778 Dérogation mineure 111, cr. Doré : démolition et reconstruction d'une véranda

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire le 5 juin 2015 et qu'elle est accompagnée d'un certificat de localisation qui démontre que la marge riveraine est de 18 mètres.

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est situé au 111, Croissant Doré, dans la zone 33.1-V où la marge riveraine prescrite par le règlement de zonage numéro 2013-05 de l'article 94 est de 20 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'acceptation de l'empiètement mineur de la reconstruction de la véranda du bâtiment principal par rapport à la norme applicable;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la véranda respecte le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolés du Q2,R22;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences et du profil du chemin et du lac;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires s'abstiennent de couper le gazon jusqu'à la bordure du lac;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires revitalisent et laissent pousser la végétation dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'appuyer la demande ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Et que,

Les membres du Conseil municipal acceptent le projet tel qu'il est présenté par la propriétaire du 111, cr. Doré afin de permettre l'empiètement de la véranda moustiquaire dans la marge riveraine.

À condition que,

Le permis soit émis dans les 3 mois suivant la date de la résolution et que les travaux soient faits dans les 12 mois suivant la date inscrite sur le permis.»

Adoptée.

8.4 15-07-17779 271, ch. Camille-Poliquin : projet d'agrandissement (une véranda moustiquaire-marge riveraine)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire le 29 avril 2015 et qu'elle est accompagnée d'un plan projet d'implantation pour l'ajout d'une véranda moustiquaire qui empiètera de 0,76 mètres dans la bande de protection riveraine du 15 mètres.

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est situé au 271, chemin Camille-Poliquin, dans la zone 16.1-V où la marge riveraine prescrite par le règlement de zonage numéro 2013-05 est de 20 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'acceptation de l'empiètement mineur de l'agrandissement du bâtiment principal par rapport à la norme applicable;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment principal respecte le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolés;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences et du profil du chemin et du lac.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'appuyer la demande ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Et que,

Les membres du Conseil municipal acceptent le projet tel qu'il est présenté par la propriétaire du 271, ch. Camille-Poliquin afin de permettre l'empiètement de la véranda moustiquaire dans la marge riveraine.

À condition que,

Les travaux soient faits dans les 12 mois suivant la date inscrite sur le permis.»

Adoptée.

8.4 15-07-17780 205, ch. Petite-Nation : Projet d'agrandissement de la marquise du bâtiment principal sur la galerie déjà existante-bande riveraine

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure, datée du 15 avril 2015 a été déposée par Monsieur Jean Roy et accompagnée d'un plan fait à la main;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 15-799 concerne l'acceptation de l'agrandissement de la marquise qui ne dépassera pas la superficie occupée au sol de la galerie déjà existante;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est situé au 205, chemin de la Petite-Nation, dans la zone 114-H, où la marge riveraine prescrite par le règlement de zonage numéro 2013-05 est de 20 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences et du profil du chemin.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'appuyer la demande;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Et que,

Les membres du Conseil municipal acceptent le projet tel qu'il est présenté par la propriétaire du 205, ch. De la Petite-Nation afin de permettre l'agrandissement de la marquise.

À condition que,

Les travaux soient faits dans les 12 mois suivant la date inscrite sur le permis.»

Adoptée.

8.5 15-07-17781 115, ch. Du Colibri : Projet d'une construction d'un garage – marge avant

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire le 15 mai 2015 et qu'elle est accompagnée des documents démontrant les dispositions pour la construction du bâtiment accessoire (garage) à 18,28 mètres du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est situé au 115, chemin du Colibri, dans la zone 17-V où le bâtiment accessoire est autorisé.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'acceptation de l'empiètement majeur du bâtiment secondaire (garage) par rapport à la norme applicable;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment secondaire respecte la distance de 2 mètres stipulé au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolés du Q2, R22 article 7.1.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences et du profil du chemin et du lac.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'appuyer la demande;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Et que,

Les membres du Conseil municipal acceptent le projet tel qu'il est présenté par la propriétaire du 115, ch. Du Colibri afin de permettre afin

de permettre l'empiètement du bâtiment secondaire face au bâtiment principal.

À condition que,

Les travaux soient faits dans les 12 mois suivant la date inscrite sur le permis.»

Adoptée.

8.6 15-07-17782 Demande d'un P.I.I.A- Enseigne au 1931 rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'un P.I.I.A a été reçue pour une enseigne commerciale situé au 1931, rue Principale.

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne sera conçue sur un panneau en contreplaqué de 48"x 72" sur fond brun, écriture en blanc avec un dessin d'un chevreuil en couleur, et sera installée à la même place que l'ancienne affiche, et, sur le même poteau;

CONSIDÉRANT QUE les critères spécifiques aux enseignes sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE Les membres du CCU recommandent d'accepter la demande de P.I.I.A précitée.

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Les membres du Conseil autorisent l'émission du permis pour l'installation de l'enseigne tel que précitée.

Adoptée.

8.7 15-07-17783 Demande d'un P.I.I.A- Enseigne commerciale pour le 1865, route 321

CONSIDÉRANT QU'une demande d'un P.I.I.A a été reçue pour installer une enseigne commerciale du dépanneur du coin (Provi-soir) au même endroit que l'enseigne actuelle sous la corniche du bâtiment côté gauche, transversale à la route;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne simple face en aluminium émaillée, en acrylique avec lettrage en relief fixée à la corniche avec 3 poteaux en aluminium de 4" x 4" et autre support;

CONSIDÉRANT QUE les critères spécifiques aux enseignes sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE Les membres du CCU recommandent d'accepter la demande de P.I.I.A. précitée.

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Les membres du Conseil autorisent l'émission du permis pour l'installation de l'enseigne tel que précitée.

Adoptée.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 Compte rendu du service des Loisirs, culture et tourisme

Aucun compte rendu n'est donné.

9.2 15-07-17784 Autorisation des frais de déplacements pour le salon des loisirs les 28 et 29 août prochain

ATTENDU QU'un salon des loisirs organisé par la corporation des loisirs de Papineau se tiendra les 28 et 29 août prochain à Saint-André-Avellin;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Monsieur Gaëtan Lalande, conseiller soit autorisé à participer au salon des loisirs les 28 et 29 août prochain à Saint-André-Avellin.

Et que,

Les frais de déplacement en covoiturage inhérents à ce déplacement soit remboursé.

Adoptée.

9.3 15-07-17785 Appui à l'ACPD- Demande de subvention Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE l'Association chasse et pêche de Duhamel (ACPD) souhaite procéder à la mise aux normes des toilettes du chalet du lac de la Ferme;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible à une subvention dans le cadre du Pacte Rural

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel encourage l'Association chasse et pêche de Duhamel à soumettre une demande d'aide financière ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du conseil municipal appuient l'Association chasse et pêche de Duhamel (ACPD) dans sa démarche de demande de subvention du Pacte rural.

Adoptée.

9.4 15-07-17786 Don à la Fabrique de Duhamel : toiture de l'église

ATTENDU QUE la Fabrique de Duhamel a recueilli des dons pour la réfection de la toiture de l'église de Duhamel;

ATTENDU QUE le bâtiment fait parti du patrimoine bâti;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil de Duhamel approuvent un don de 400\$, à la Fabrique de Duhamel pour la réfection du toit de l'église de Duhamel.

Adoptée.

10. SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

11. VARIA

Une pause de deux minutes est enregistrée.

12. PRÉSENTATION DU PROJET LE MONARQUE (O PERCHÉ)

Monsieur Poissant, le promoteur du Monarque (O Perché) présente son projet de maisons perchées.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. 15-07-17787 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée se termine à 21h55.

Adoptée.

David Pharand
Maire

Claire Dinel, gma
Directrice générale